

Diagnostic et plan d'actions en Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Engagez votre entreprise dans une démarche RSE grâce à notre expertise !

La RSE se définit comme l'intégration volontaire de préoccupations sociales et environnementales par les entreprises dans leurs activités et leurs relations avec les parties prenantes. L'objectif de cette démarche vise à avoir un impact positif sur la société, tout en étant économiquement viable.

Faites-vous accompagner par des experts de la CCI Paris Île-de-France et profitez des avantages qu'offre une démarche RSE pour votre entreprise

- **Accès aux marchés** : répondez aux exigences des marchés de donneurs d'ordre, ou accédez à ces derniers.
- **Image de marque améliorée** : renforcez l'image de votre entreprise, attirez et fidélisez vos clients et vos talents.
- **Anticipation des évolutions** : soyez prêt pour appréhender les futures réglementations, tendances économiques et attentes sociétales.
- **Responsabilité et performance** : démontrez votre engagement, positionnez votre entreprise comme un acteur responsable et augmentez sa performance globale.

Notre diagnostic RSE en 3 étapes

- 1 | Analyse des pratiques RSE** : identification et analyse des pratiques sur les thèmes clés de la RSE
 - Responsabilité économique : relations clients et fournisseurs, achats responsables
 - Responsabilité sociale : pratiques RH, conditions de travail, prévention des risques professionnels
 - Responsabilité environnementale : impacts de l'entreprise sur l'environnement (énergie, déchets, eau, déplacements)
 - Responsabilité sociétale : nature du lien et des partenariats avec l'écosystème territorial
 - Gouvernance : organisation de l'entreprise, valeurs partagés, stratégie de développement
- 2 | Plan d'actions structuré** : élaboration d'un plan d'action basé sur les pratiques déjà existantes et les actions nouvelles à envisager.
- 3 | Suites à envisager** : élaboration d'un rapport RSE, évaluation tierce-partie, obtention d'un label, mise en relation avec des partenaires locaux.

PUBLIC CONCERNÉ

- TPE/PME tous secteurs d'activité

DURÉE

De 3 à 5 jours (selon la taille de l'entreprise et les objectifs).

TARIFS

sur devis basé sur le nombre de jours (850 € HT/j). Possibilité de prise en charge partielle ou totale des coûts de cette prestation, nous consulter.

Engagez
votre entreprise
dans une démarche
RSE avec la CCI
Paris Ile-de-France.



entreprises.cci-paris-idf.fr



01 55 65 44 44

Prix d'un
appel local

Du lundi au vendredi de 9H00 à 17H30



Cofinancé par
l'Union européenne



Cette prestation est cofinancée par les fonds européens de développement régional (FEDER) dans le cadre du programme Île-de-France Transitions. Pour vérifier votre éligibilité, veuillez consulter un conseiller de votre CCI.